



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'ingénieurs des
travaux publics de l'Etat**

Session 2022

Rédacteur

Jean-Damien PONCET

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

sommaire

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	3
A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES	
B. CALENDRIER DES ÉPREUVES	
C. STATISTIQUES	
II. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE (DEUX HEURES, COEFFICIENT 4)	4
A. LA NOTE DE PROBLÉMATIQUE	
B. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE	
C. RAPPEL DES OBJECTIFS GUIDANT LA RÉDACTION	
D. CE QUI ÉTAIT ATTENDU DU CANDIDAT DANS SA COPIE	
E. OBSERVATIONS SUR LA PERTINENCE DU CONTENU DES RÉDACTIONS	
F. EN CONCLUSION	
III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	6
A. PRESENTATION	
B. LES DOSSIERS RAEP	
C. L'ENTRETIEN (QUARANTE MINUTES ; COEFFICIENT 6)	
D. EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE (VINGT MINUTES, 0 A 10 POINTS)	

Rapport général du président du jury

Monsieur Jean-Damien PONCET, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts

Examen professionnel d'Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

La session 2022 de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'État s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret 2005-631 du 30 mai 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État,
- l'arrêté du 3 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État.

B. Calendrier des épreuves

L'épreuve écrite s'est déroulée le mardi 6 septembre 2022.

Les épreuves orales se sont tenues du lundi 28 novembre au jeudi 1^{er} décembre 2022.

C. Statistiques

La barre d'admissibilité a été fixée à 50 points (53 en 2021), correspondant à une note de 12,5/20 ce qui a conduit à déclarer 89 candidats (38 femmes, 51 hommes) admissibles pour 36 places offertes, soit 11,37 % des présents à l'épreuve écrite.

À l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury a fixé la barre d'admission à 130 points (138,5 en 2021) correspondant à la note de 14,75/20 pour la liste principale ce qui a conduit à inscrire 36 candidats sur la liste principale (15 femmes, 21 hommes) et 3 candidats en liste complémentaire.

Au sujet de la priorité en cas d'ex-æquo, l'article 5 de l'arrêté d'organisation de l'examen professionnel du 3 mai 2011 précise que « lorsque plusieurs candidats réunissent le même nombre de points à l'issue des épreuves d'admission, la priorité est accordée à celui ou celle d'entre eux qui a obtenu le nombre de points le plus élevé à l'épreuve n° 2 » (entretien avec le jury).

C. Statistiques

Le tableau ci-dessous indique les chiffres les plus significatifs de ce concours session 2022 et les dix années précédentes :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PLACES OFFERTES	36	36	31	26	29	61	59	61	32	31	36
INSCRITS	1262	1177	1271	1222	1285	1292	1284	1289	1313	1074	1076
PRÉSENTS À L'ÉCRIT	965	870	954	902	1015	1008	993	1052	925	744	796
ADMISSIBLES	111	105	89	80	90	174	174	207	93	89	89
ADMIS - LP(LC)	36	36	31	26	29	61	59	61	32(1)	31(3)	36(3)

Sur les 89 candidats admissibles, 3 ne se sont pas présentés pour passer les épreuves orales.

II. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE

A. La note de problématique

Aux termes de l'arrêté du 3 mai 2011 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat « L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de problématique prenant appui sur des documents fournis au candidat et portant sur un cas ou une situation susceptibles d'être rencontrés dans le cadre des missions exercées par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ou ses établissements publics, cette épreuve faisant appel, d'une part, à des connaissances techniques, administratives, juridiques et économiques en liaison avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales liées à l'exercice de fonctions dans le domaine d'activités des ministères de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Cette épreuve vise à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa capacité de raisonnement et à comprendre des textes juridiques et/ou techniques, sa capacité à proposer, le cas échéant, des solutions, des améliorations, des stratégies, et à les argumenter. »

B. Description de l'épreuve

Le candidat était placé dans les fonctions de responsable de l'Unité Financement du logement Public et Privé au sein d'une Direction Départementale des Territoires. Les missions de ce poste étaient précisées par le sujet.

Les candidats devaient rédiger, à la demande de la Préfète nouvellement nommée et également déléguée territoriale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), une description et évaluation des dispositifs d'aides mis en œuvre dans le département pour lutter contre la précarité énergétique des logements occupés par leurs propriétaires, ainsi que des propositions pour accélérer cette action.

Les candidats étaient invités à se limiter à six pages et à structurer leur note en cinq parties :

- 1- Le rappel des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique ;
- 2- Les principaux enjeux, de toutes natures, liés aux énergies dans le domaine du logement ;
- 3- Les acteurs présents dans le Département, leurs champs de compétence et leurs modalités d'intervention pour les propriétaires occupants ;
- 4- Les limites, (selon le candidat), des dispositifs d'aides auprès des propriétaires occupants ;
- 5- La détermination des objectifs quantitatifs de la lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupants dans le Département et des propositions d'actions pour gagner en efficacité, assorties d'indications de priorité.

Le dossier de 81 pages comportait 19 documents émanant de nombreuses parties prenantes et permettant de nourrir les réponses aux questions 1 à 4.

C. Rappel des objectifs guidant la rédaction

Il ne s'agit pas d'une note de synthèse ni d'une dissertation. Fournir un projet de note au préfet est un exercice fréquent et très professionnel. Un préfet n'attend pas de ses services une information complète et détaillée, encore moins des opinions ou des commentaires. Il attend une analyse des enjeux principaux, qui fonde une proposition de plan d'action. Le candidat doit montrer qu'il sait dégager les enjeux, distinguer l'essentiel, prioriser, et comprendre les contextes d'exercice des métiers des ministères employeurs autant que leur technicité.

D. Ce qui était attendu du candidat dans sa copie

Sur l'ensemble de la copie, il est attendu du candidat :

- une structuration claire des propos,
- une bonne qualité rédactionnelle,
- une mise en forme synthétique de la réponse apportée,
- une cohérence générale des propos.

Sur le fond, les parties 1 à 4 devaient permettre au candidat de montrer sa capacité à trouver rapidement et organiser tous les éléments pour décrire le contexte, les enjeux, les modalités et les limites des actions dont il a la charge. Au-delà de cette bonne exploitation des documents fournis, la partie 5 présente évidemment le plus fort potentiel de différenciation quant à la capacité à assumer des responsabilités de niveau supérieur. Il convient donc de préserver du temps à y consacrer.

Pour la notation, le jury divise classiquement les parties en sous parties, assorties chacune d'une cotation maximale pouvant être atteinte si la réponse est au niveau attendu.

De nombreux candidats sont restés à beaucoup moins que 6 pages. Ceci valait mieux que faire du remplissage (préambules, considérations générales, descriptions, détails de procédures...), mais ne permettait manifestement pas de répondre à l'ensemble des attentes.

Le dépassement des 6 pages, lorsqu'il est manifeste (ne résultant donc pas seulement de choix de présentation, interlignes...), subit un malus progressif et limité. La qualité rédactionnelle et l'équilibre général peuvent faire l'objet d'un bonus variable, et plus rarement d'un malus.

E. Observations sur la pertinence du contenu des rédactions

1) De façon générale

Comme pour les années précédentes, l'esprit de synthèse fait souvent défaut. On constate souvent un manque de recul et de mise en perspective se traduisant par une incapacité à identifier les informations essentielles, à les synthétiser et à les exprimer correctement.

De trop nombreux candidats ne sont pas arrivés au bout de l'exercice, ce qui montre l'importance de la préparation de cet écrit très spécifique. Il convient de bien traiter l'ensemble du sujet : cela suppose de gérer son temps, mais surtout de hiérarchiser son propos en gardant en tête le sujet. Si les introductions sont bien construites dans la majorité des copies, bien que parfois trop longues et non problématisées, les conclusions et propositions sont en revanche trop rares.

La lecture du sujet est une étape fondamentale. Le candidat ne doit pas hésiter à y revenir pour s'assurer d'avoir répondu à l'ensemble des parties. Enfin, comme par le passé, le jury constate l'insuffisance des raisonnements et démonstrations appuyés par des données chiffrées, nécessaires pour étayer les analyses et propositions du candidat.

2) Sur la structuration de la copie

Le sujet indiquait clairement un plan à suivre, ce que les candidats ont généralement respecté. Bien que non impératif, le plan suggéré est là pour aider les candidats à s'organiser pour mieux répondre à la commande. Adopter un plan différent implique des efforts supplémentaires pour le candidat, et crée surtout une difficulté pour le notateur. Si on souhaite le faire, a minima l'annoncer, puis s'y tenir.

3) Sur la qualité rédactionnelle

Le jury constate cette année encore que la qualité rédactionnelle des copies est dans l'ensemble assez bonne, bien que souvent dégradée en fin de copie.

4) Sur la lisibilité de l'écriture

L'attention des candidats est attirée sur le nombre significatif de copies à la limite de la lisibilité, requérant un temps de déchiffrement et créant des risques à l'étape de la correction. Il est recommandé de bien relire sa copie pour éliminer les coquilles, erreurs de style voire oublis de mots.

Le recours au stylo effaçable ou au blanco est proscrit pour des raisons liées à la technique de numérisation des copies. Aussi est-il d'autant plus recommandé de se ré-exercer à l'écriture manuscrite.

F. En conclusion

Les meilleures copies sont celles qui ont répondu à l'ensemble du sujet, à la fois sur le fond et dans la forme. La contrainte d'un maximum de 6 pages fait partie de l'épreuve qui consiste à démontrer la capacité du candidat à être synthétique et à bien distinguer l'essentiel dans l'ensemble des informations mises à sa disposition. Ces copies résultent aussi d'une bonne gestion du temps. Elles attestent de la capacité du candidat à répondre aux commandes passées quotidiennement à un ingénieur des TPE.

III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Présentation

Trois sous-jurys composés chacun de trois membres ont auditionné les candidats admissibles, étant entendu que les trois sous-jury utilisent les mêmes outils, garants de l'harmonisation des notes.

Avant l'épreuve d'admission, chaque candidat admissible est invité à constituer un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe de l'arrêté d'organisation du 3 mai 2011 et à le remettre au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur. Le dossier RAEP n'est pas noté. Il est exploité à la fois par le candidat pour son exposé, et par le jury pour les questions de l'échange qui s'ensuit.

Cet entretien vise à apprécier la valeur professionnelle des candidats dans leur corps d'origine et leur aptitude à exercer les fonctions d'ingénieur des travaux publics de l'État. Il doit permettre d'évaluer l'ouverture d'esprit et la capacité d'adaptation du candidat, sa réactivité, son aptitude à négocier, à être force de proposition et à animer une équipe.

L'épreuve se déroule en deux temps : 10 minutes (c'est un maximum) au cours desquelles le candidat présente son parcours professionnel puis 30 minutes consacrées à une conversation avec le jury. Cette seconde partie de l'entretien se répartit entre les questions sur le parcours professionnel, celles sur le dossier RAEP, et celles sur des problématiques ministérielles (appréciation de la culture du candidat). Elle portera sur les connaissances professionnelles particulières et générales liées à l'expérience de l'intéressé dans les différents postes occupés, sur sa capacité à analyser son environnement professionnel interne et externe ainsi que sur son aptitude à résoudre les problèmes techniques, organisationnels et relationnels.

B. Les dossiers RAEP

Le cadre RAEP imposé pour l'établissement des dossiers a dans l'ensemble été respecté par les candidats qui ont tous présenté des dossiers de bonne facture. Mais le jury, une nouvelle fois, constate qu'il n'est pas toujours évident de situer l'agent dans l'organisation du bureau ou du service. Il rappelle aussi que ce n'est pas le volume des annexes qui compte mais bien de mettre en évidence les compétences acquises et de se focaliser sur l'essentiel.

Les points d'attention mentionnés les années précédentes restent d'actualité :

Sur la partie « Votre expérience professionnelle », le formalisme du cadre RAEP invite le candidat à fournir des renseignements factuels et succincts. Il est rappelé qu'il convient de ne mentionner que les activités principales et/ou travaux réalisés marquants. Les listes « à la Prévert » d'une multitude d'activités ou de petits et simples projets ne contribuent pas à la démonstration du potentiel du candidat. Il est recommandé au candidat de mentionner le titre de son poste, sa position dans l'organigramme, le dimensionnement de l'équipe le cas échéant, si celui-ci est porteur d'information. Les compétences principales qu'il indique comme développées dans l'exercice de ses activités ont une place essentielle au titre de la « reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ». Il doit s'agir de compétences personnelles dont le candidat peut démontrer la maîtrise, en donnant des exemples précis.

Sur la partie « Votre parcours de formation », la connaissance de toutes les formations professionnalisantes reçues permet d'apprécier les conditions dans lesquelles les candidats qui changent de poste se retrouvent quasiment immédiatement « spécialistes » du domaine. Il est en effet surprenant de constater que bon nombre d'entre eux n'affichent leur acquisition de compétences que via l'auto-formation et/ou le compagnonnage. De plus, elle permet de savoir dans quels domaines les candidats ont identifié des faiblesses, les axes de progression qu'ils ont privilégiés et, pour certains, cela permet de tester les compétences qu'ils affirment avoir acquises.

Sur la partie « Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché », les candidats décrivent ces acquis dans une note dite « partie libre », dactylographiée d'au plus deux pages. Les textes manuscrits, même aisément lisibles, et ceux très longs écrits avec une taille de caractères assez petite pour qu'ils puissent tenir dans deux pages, desservent les candidats. Ils font preuve d'une incapacité à respecter la règle imposée, d'une inaptitude à l'analyse et à la synthèse, et à se concentrer sur l'illustration concrète du développement de leurs compétences. La rédaction est également

maladroite quand elle laisse penser que le candidat s'approprie seul la réussite d'une équipe, d'une action. Le candidat doit plutôt rassurer sur son « honnêteté intellectuelle » en identifiant bien son périmètre d'action dans les différentes expériences décrites, évitant ainsi au jury de demander des précisions sur son rôle précis.

Les meilleurs dossiers sont souvent ceux où les candidats présentent leurs acquis sans s'astreindre à suivre exactement leur parcours, mais en étant clairs sur leurs positions dans les organigrammes, leurs responsabilités précises, leur évolution avec l'expérience et la confiance de leur encadrement.

Dans la plupart des RAEP, les motivations du candidat à devenir ITPE sont faiblement développées.

Sur la partie « Exemples de travaux réalisés » : Ces documents, ainsi que la fiche d'accompagnement, sont utiles pour juger des capacités de synthèse, d'évaluation et de présentation du candidat. Ils permettent éventuellement de creuser des points particuliers, à caractère technique ou non. En revanche, d'autres documents – dont la valeur intrinsèque n'est pas en cause – sont de faible intérêt dans le cadre de l'examen.

Le jury recommande de veiller à la qualité de la note de présentation de ces documents. Le candidat devrait mieux expliciter les connaissances et compétences qu'il a pu mettre à profit et acquérir et comment il a pu exploiter ses qualités et ses aptitudes pour traiter une affaire dans laquelle il avait de réelles responsabilités. Le mode opératoire employé est à décrire également le cas échéant. Cela participe à la démonstration de la capacité du candidat à s'organiser, fédérer, animer, coordonner. Les collaborations transversales et le travail coopératif sont également à valoriser. On s'abstiendra de mettre en scène dans des rôles critiques des personnes, structures ou entreprises identifiables.

En résumé, le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de choisir des documents qui à la fois illustrent sans ambiguïté la part personnelle prise par le candidat dans une action (éventuellement développée et explicitée dans la note de présentation), et soient d'une taille raisonnable pour en permettre une lecture rapide.

C. L'entretien

La présentation de la carrière : La majorité des candidats ont tenu leur présentation en 10 mn. Selon les parcours professionnels plus ou moins longs et/ou variés des candidats, la présentation de la carrière peut être plus courte sans que cela ne soit pénalisant.

Le jury attire fortement l'attention sur l'importance d'une présentation vivante et expressive. Les présentations « récitées » n'aident pas le jury à rester accroché et présentent pour les candidats un risque de blocage si tout ne s'enchaîne pas comme prévu. Il n'est pas agréable d'entendre un exposé monocorde et sous la forme d'un langage écrit ; le manque de naturel et de conviction nuit à l'efficacité. Au cours de sa présentation, le candidat a intérêt à rappeler les points forts de son dossier RAEP et l'exposé oral peut permettre une mise en valeur particulière du propos. Une présentation linéaire de la carrière, type « lecture de CV », peut freiner la mise en avant des acquis, compétences, aptitudes, que le candidat a intérêt à valoriser.

Une présentation non chronologique peut être plus efficace, si le candidat lui trouve un bon fil directeur. Dans ce cas, il a tout de même intérêt à donner au départ une vision rapide de son parcours. Que la présentation soit chronologique ou thématique, il est opportun d'éviter les généralités qui donnent l'impression de « meubler ». Dès cette première partie de l'entretien, le jury ressent des difficultés chez certains candidats à préciser leur positionnement dans la structure où ils évoluent, à expliquer leur rôle ainsi qu'à démontrer la capacité à prendre du recul et de la hauteur (probablement en lien avec des RAEP présentant le même défaut). Il est demandé aux candidats de démontrer les actions conduites, la façon de le faire, le niveau de responsabilité, les compétences acquises, le tout illustré par des exemples concrets.

Au-delà de leur bonne maîtrise des sujets, les candidats doivent aussi savoir les expliciter simplement. Certains candidats savent très bien expliquer comment ils ont acquis, par leur dynamisme et leur motivation, diverses compétences et la confiance de leur hiérarchie, gagnant en autonomie et en responsabilités.

Ce type de présentation permet facilement au jury de revenir sur les différents sujets évoqués.

La conversation : Bien que procédant largement sur le mode « question-réponse », cette partie de l'entretien n'est ni un quizz, ni un test. Il est suggéré au candidat de l'aborder comme un échange qui

n'a d'autre but que de lui permettre de valoriser son parcours, affirmer ses objectifs, donner à voir ses valeurs, ses qualités, donner le meilleur de lui-même.

Il est conseillé de prendre des temps de réflexion, de ne pas se précipiter quand on est à l'aise (mettant en évidence, par contraste, lorsque on ne l'est pas). Il faut s'abstenir des stratégies d'évitement ou d'occupation du temps. Les candidats doivent aussi montrer des capacités de dialogue et d'écoute. Des réponses synthétiques, concises et argumentées sont attendues sans détourner ou élargir les questions vers des domaines plus maîtrisés. Il est important de pouvoir à la fois convaincre le jury de la réalité des actions menées par une description concrète. La hauteur de vue et le recul par rapport aux postes, aux missions, aux interactions avec l'environnement professionnel, sont déterminants et permettent de faire la différence entre le bon candidat et celui qui sort du lot.

Il est souhaitable qu'une ou qu'un futur ingénieur ait des notions précises de management, incluant la gestion de conflits, voire de crise. Les candidats qui n'ont pas encore été impliqués dans de telles situations devraient toutefois être en mesure de montrer qu'ils en connaissent les principes et les enjeux, ne serait-ce que par l'analyse de leur situation de « managés », qu'ils savent rechercher les causes profondes des situations ainsi que les conseils.

Il est essentiel pour un agent souhaitant accéder à la catégorie A qu'il connaisse les documents de pilotage et/ou stratégiques de sa structure (projet de service, feuille de route, etc.), et qu'il comprenne les enjeux de ces documents et l'impact sur son activité. Trop de candidats sont centrés sur leurs missions et connaissent à peine les travaux et résultats de leurs collègues, même proches. Les candidats se montrent assez rarement force de propositions (pour leur structure, leur service, leur unité, etc.) ou n'ont pas su le démontrer malgré les questions posées par le jury. C'est pourtant une qualité fortement attendue pour un cadre A.

Les candidats doivent plus s'intéresser aux grandes politiques portées par nos ministères et aux métiers que l'on y exerce, notamment ceux qui ont occupé peu de postes ou qui sont spécialisés.

Les candidats qui se détachent font preuve de curiosité au-delà de leurs postes stricto sensu. La préparation de l'examen doit être l'occasion de se renseigner sur les structures et leurs rôles, sur les actualités, les enjeux, les principales politiques de nos ministères, et d'observer la manière de les décliner au plan local, parfois de façon différenciée.

Les candidats doivent se montrer capables de se forger et défendre un avis personnel. Lorsqu'on les interroge sur telle ou telle politique publique ou telle mesure d'organisation, la majorité des candidats est en mesure de citer le dernier texte publié ou à l'étude. Moins nombreux sont ceux capables de restituer la politique en question et les textes qui l'accompagnent en termes d'objectifs à atteindre par rapport à un contexte et des enjeux. Une minorité enfin parvient à exprimer et soutenir de manière argumentée une position personnelle critique (que celle-ci soit positive ou négative) en s'appuyant sur des exemples concrets et des situations vécues. Au vu des trop nombreuses réponses « politiquement correctes », le jury estime utile de réaffirmer que c'est au contraire la capacité à soutenir un point de vue qui est attendue du candidat, et peut lui permettre de se mettre en valeur.

L'entretien aborde fréquemment les motivations du candidat à exercer des fonctions d'ITPE, ainsi que le projet professionnel envisagé. Il faut que les candidats puissent exposer une vraie motivation, autre que « je souhaite exercer davantage de responsabilités », « avoir un plus grand choix de postes (?) » ou « il est naturel que, étant TSCDD, j'aspire à être ingénieur ». Le jury observe que de nombreux candidats n'ont pas réfléchi à ce que voulait dire « devenir ITPE », aux conséquences de ce changement de position. Certains annoncent qu'ils aimeraient être « chef de bureau » ou « chargé de mission » sans vraiment connaître ces types de postes, voire les domaines d'activités dans lesquels ils sont susceptibles d'évoluer en cas de réussite. Quant aux postes précis qu'ils pourraient occuper, rares sont ceux qui ont interrogé, avant l'oral, le champ des possibles. Savoir se projeter sur la suite de sa carrière peut faire la différence.

L'entretien comprend une question simple dite de « mise en situation » destinée à apprécier le savoir être du candidat. Elle expose souvent une difficulté managériale parmi les plus courantes. Le jury n'attend pas une « bonne réponse » ; il mesure plutôt l'aptitude à justifier un choix à travers l'analyse des solutions possibles.

De nombreux candidats présentent des signes de stress, ce qui est naturel au regard de l'enjeu mais joue en leur défaveur. Certains arrivent à dépasser cet état, monter en puissance et avoir une conversation fluide avec le jury. Un entraînement permet d'être plus à l'aise le jour J. Il serait utile que les candidats suivent des formations à ce type d'exercice, d'autant plus que l'aisance recherchée est nécessaire dans de nombreuses situations professionnelles.

Le rôle du jury n'est pas d'éliminer, il est de sélectionner. Il faut dominer le stress, donner les signes d'un projet professionnel mûri et d'une motivation profonde, et faire preuve du dynamisme correspondant. Un tel concours se pense et se prépare dans la durée et non sur les quelques semaines précédentes.

Un candidat qui aura échoué plusieurs fois à l'épreuve orale devrait probablement se forcer à analyser son mode de communication avec le jury (écoute, attention, concentration, assertivité, gestion des émotions...), son centrage sur ce que celui-ci attend, la cohérence entre son parcours et son discours : bien se connaître, surtout ne pas chercher à faire illusion et avoir conscience du fait que la cohérence renforce l'assurance.

D. Epreuve facultative de langues (préparation 20 mn, entretien 20 mn ; coefficient 1).

« Anglais, allemand, italien, espagnol » : le choix se fait au moment de l'inscription. L'épreuve consiste en un exposé, à partir d'un texte en langue étrangère tiré au sort, suivi d'une discussion ayant trait au thème choisi ou tout autre thème d'actualité. Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte. A titre d'exemple : une note égale à 15 augmente donc la moyenne de 0,5 point.

En 2022 sur les 89 admissibles, 38 candidats ont passé cette épreuve facultative, et ils étaient 22 sur les 36 admis en liste principale à avoir passé l'épreuve en anglais, espagnol ou italien.